

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 134

présenté par
M. Decool et M. Gérard

ARTICLE 10

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 21 par les mots :

« ainsi que sa durée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la durée de l'homologation.